Image not found or type unknown

Préavis de départ du logement

Par **colppuce**, le **08/04/2010** à **19:42**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'une maison qui présente de gros problèmes électriques et de l'humidité.

Après une visite d'un employé de la DDE, mon propriétaire doit fournir plusieurs devis de réparation.

A cause de l'état de mon logement, je ne peux pas exercer ma profession (assistante familiale = accueil d'enfants 24/24).

Puis-je prétendre au préavis de 1 mois au lieu des trois stipulé dans mon contrat de location ?

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés